



Mission régionale d'autorité environnementale
Grand Est

Metz le, 31 janvier 2018

N° MRAE GRAND EST n°2018/11

OBJET : Décision d'intérim du président de la MRAe.

DÉCISION

La Mission régionale d'autorité environnementale,

Vu le décret n°2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2016 du Ministère de la transition écologique et solidaire portant nomination des membres des missions régionales d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2016 du Ministère de la transition écologique et solidaire portant nomination des membres des missions régionales d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2017 du Ministère de la transition écologique et solidaire portant nomination des membres des missions régionales d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) ;

Vu la décision du Conseil d'État n°400559 du 6 décembre 2017, relative au décret n° 2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale ;

Vu les délibérations de la commission de la MRAe Grand Est du 13, du 22 décembre 2017 et du 31 janvier 2018 ;

DÉCIDE

Article premier :

En cas d'absence ou d'empêchement du président, Monsieur Yannick Tomasi, membre titulaire de la MRAe et membre permanent du CGEDD, assure les fonctions de président de la MRAe Grand Est par intérim ;

Article 2 :

Jusqu'à la publication du décret à venir pris en application de la décision du conseil d'État susvisée : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yannick Tomasi, Monsieur Eric Tschitschmann, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Monsieur Jean-Philippe Moretau, tous deux membres suppléants de la MRAe et membres permanents du CGEDD, assurent les fonctions de président de la MRAe Grand Est par intérim.

Article 3 :

L'intérim du président porte sur la présidence de la commission et sur la signature des décisions et des avis, pris pour la MRAe et par délégation de la MRAe Grand Est.

Pour la MRAe Grand Est,
Le président



Alby Schmitt